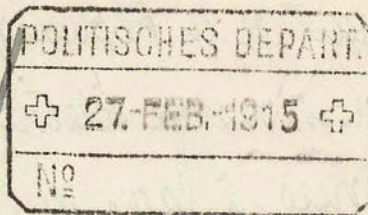


AMBASSADE
DE LA
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EN SUISSE

26

Berne, le 23 février 1915



Note verbale

Le Gouvernement français procède actuellement à la concentration de prisonniers allemands à rapatrier. Elle sera terminée à la fin de la semaine.

Le Gouvernement de la République a examiné la suggestion qui lui a été faite par M. Hardy au nom du Gouvernement fédéral, afin que la remise des rapatriés français et allemands ait lieu à Pontarlier pour éviter le passage par Genève. Le Ministère de la Guerre français a estimé que cette petite ville n'offrait pas les ressources d'hospitalisation nécessaires et se vît obligé de proposer Lyon; mais il chercherait volontiers dans les deux sens les convois sanitaires par Pontarlier, si le Gouvernement fédéral le jugeait souhaitable.

Le Gouvernement

Dodis



*(téléphone à destination allemande)
23. II. 1915. - 6.15
fait téléphone au colonel Bohmy à Galle
téléphone au Directeur suisse des chemins de fer*

Le Gouvernement de la République s'est inspiré pour les opérations de sélection de la même largeur de vues à laquelle le Gouvernement allemand déclare avoir obéi. Il a toujours ~~eu~~ pensé qu'il n'y avait pas à prendre en considération le nombre des invalides à libérer de part et d'autre mais seulement l'incapacité de ceux-ci à tout service de guerre ou de garnison, avec la seule réserve qu'une plus grande rigueur s'imposait en ce qui concernait les officiers. L'accord de principe de deux Gouvernements est donc complet.

Les opérations de rapatriement pourront commencer le 26 ou le 27 février et se poursuivre les jours suivants, dans la mesure où elles seront matériellement possibles. A ce dernier point de vue, M. Lardy a indiqué que chaque convoi pourrait transporter environ trois cent cinquante (350) blessés. Le service des chemins de fer du Ministère de la Guerre souhaiterait que ce renseignement fut complété par l'indication du tonnage du train.